

Conditions de garantie Eurom B.V.

Ce produit est soumis à des normes de qualité strictes. Au cas où ce produit ne fonctionne pas convenablement, vous pouvez vous adresser au point de vente où vous l'avez acheté.

En cas de panne du produit dans le délai figurant sur l'emballage du produit et sur notre site Web (www.eurom.eu/warranty), il est possible de faire une demande d'intervention en garantie en observant les dispositions suivantes :

La garantie s'applique exclusivement aux défauts de fabrication ou matériels.

La garantie prend effet à la date d'achat du produit. Par conséquent, conservez précieusement la preuve d'achat.

Les défauts non couverts par la garantie sont en tout cas ceux qui apparaissent dans les cas suivants :

- Le non-respect des consignes de commande, d'entretien, d'installation et de sécurité ;
- Usure normale ;
- Abus ou usage inapproprié ;
- Violence ou influences extérieures ;
- Branchement sur une tension ou un type de courant incorrect ;
- Surcharge de l'appareil ;
- Utilisation d'outils ou d'accessoires à insérer non homologués ;
- Pénétration de corps étrangers dans l'appareil ;
- Réparation par des tiers.

La garantie ne couvre pas les dommages aux pièces sujettes à l'usure, et qui sont imputés à une usure normale. Toute responsabilité pour des dommages indirects est exclue, tout comme une responsabilité pour d'éventuels coûts de montage et de démontage, frais de transport et d'autres coûts liés à la panne.

Si l'article n'est plus livrable au moment de faire une demande d'intervention en garantie, le garant a le droit d'échanger le produit contre un produit similaire. Le garant devient propriétaire de l'article échangé ou de ses pièces.

Des demandes d'intervention en garantie doivent être faites par écrit avant l'expiration du délai de garantie dans les deux semaines suivant la constatation de la panne.

Les défauts qui surviennent pendant la période de garantie seront éliminés par Eurom par la réparation ou le remplacement de la pièce défectueuse, par l'envoi d'une pièce de rechange, ou par le remplacement du produit. Le choix du contenu de la garantie revient à Eurom. Une réparation ou un remplacement de pièces ou du produit ne prolonge pas la période de garantie du produit. Aucune garantie n'est accordée sur la qualité des travaux effectués pendant une période de six mois après la réalisation de ces travaux. Cette garantie implique qu'Eurom doit recommencer d'éventuels travaux dont la qualité n'est pas bonne.